

objet : Etude d'incidence des dragages  
d'entretien du PANSN  
(avis sur rapport définitif)

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction des Affaires Interministérielles et de  
l'Environnement  
Bureau de la Réglementation et de l'Environnement

v/réf : vos courriers du 12/08/2004 et  
du 16/06/2005 - dossier 144/2004

44035 NANTES CEDEX 1

n/réf : LER/MPL/05.164/Na

Nantes, le 4 octobre 2005

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

Laboratoire côtier Environnement littoral  
et Ressources aquacoles  
Morbihan - Pays de Loire  
(LER/MPL)

12, rue des Résistants  
B.P. 86  
56470 La Trinité-sur-Mer  
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19  
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

Rue de l'Île d'Yeu  
BP 21105  
44311 Nantes cédex 3  
France

téléphone 33 (0)2 40 37 41 51  
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

*Dossier suivi par Hélène Jeanneret et Yves Desauvay*

Monsieur le Préfet,

A la lecture du rapport final sur l'incidence des dragages d'entretien du Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire, nous constatons que certaines des recommandations de notre courrier portant sur le rapport provisoire (03.64/DEL/MPL/HI/FB du 26 juin 2003) ont été prises en compte.

- Le résumé non technique a été amélioré et permet de se faire une idée plus précise du dossier. Il présente l'intérêt, par rapport au précédent, de rappeler l'ensemble des pratiques de dragage avec les volumes correspondants (p. 8 et 9), ainsi que les différents dossiers liés aux dragages du PANSN (p. 1).
- Des précisions ont été apportées dans le chapitre du rapport final relatif aux méthodes de dragage, aux volumes et aux coûts (p. 30 à 32).
- Certains paragraphes ont été ajoutés ou complétés : effets sur la qualité des eaux (5.2.1), sur le port de Trentemoult (5.1.5), sur l'oxygène dissous (5.2.2) ; impact des surverses (5.3),...
- Le chapitre sur le milieu vivant a été étoffé en prenant en compte les données récentes acquises par Créocéan dans l'estuaire. Par ailleurs, les données de la CMB (GIP Loire estuaire) sur l'oxygène dissous (2002) sont mentionnées (p. 98).

Néanmoins, plusieurs de nos recommandations n'ont pas été suivies :

- De nombreuses données n'ont pas été actualisées, en particulier celles qui portent sur les ressources conchylicoles et halieutiques. Alors que le rapport est paru en 2004, certaines données datent de 1999 (p. 111, p. 137) et même de 1989 (p. 125), alors que les Directions Départementales des Affaires Maritimes produisent une monographie chaque année.

D'autre part, les auteurs du document font l'amalgame entre ressources conchylicoles et ressources halieutiques (p. 111) et citent des chiffres sans en faire l'analyse ; à titre d'exemple, les 4 369 tonnes de mollusques de la zone conchylicole de Chemoulin à Mindin (44-09) sont probablement des céphalopodes (seiches, encornets) qui n'ont rien à voir avec des ressources conchylicoles.

- Les sources des données, aussi bien dans le texte que dans les graphiques ou les tableaux, ne sont pas toujours citées (producteur de la donnée, date, lieu, nombre de résultats entrant dans la composition d'une moyenne,...) ; ce manque de rigueur n'est pas acceptable pour une étude d'incidence dont les références doivent être précises.
- La partie relative au milieu vivant, et en particulier à la faune benthique, n'a tenu aucun compte de nos remarques précédentes. De nombreuses confusions et imprécisions subsistent, tant sur les termes employés (biomasse, richesse spécifique, densité) que sur les unités utilisées ou l'interprétation des résultats. Nous pensons que cette partie du document traduit un manque de culture scientifique dans le domaine de la biologie et de l'écologie estuariennes ; de ce fait, les conclusions fournies sur les peuplements benthiques restent peu convaincantes.
- Au chapitre 6, nous observons qu'aucun site alternatif n'est proposé pour le clapage des sédiments dragués, et que le secteur de la Lambarde est toujours l'unique solution envisagée. Nous confirmons l'intérêt, exprimé dans notre courrier du 26 juin 2003, de compléter le bilan sédimentaire des zones de dragage et de dépôt (prévu p. 233) par un bilan des peuplements. Par ailleurs, le bilan de la dispersion depuis les zones de dépôt (prévu p. 234) devrait s'intéresser au devenir des sédiments qui sont clapés sur le site de la Lambarde, mais ne restent pas en place (85% d'après l'étude d'impact menée en 2001 sur ce site).

En conclusion, nous pensons :

- que ce rapport ne répond que très imparfaitement à la question de l'impact des dragages sur l'environnement ;
- que sa recevabilité, par rapport aux termes de référence d'une étude d'incidence, est fragile ;
- et qu'il demande à être complété sur les points listés ci-dessus.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur du Centre de Nantes  
Luçay HAN-CHING